

SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE ET MINIERE

COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	- 4 -
COMPTE DE RESULTAT	- 5 -
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES.....	- 9 -
1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	- 9 -
2 OBJET ET ACTIVITES DE LA SOCIETE.....	- 9 -
3 METHODES COMPTABLES.....	- 10 -
3.1 Principes de préparation des états financiers.....	- 10 -
3.2 Principes de consolidation.....	- 11 -
3.3 Immobilisations corporelles	- 12 -
3.4 Actifs incorporels	- 12 -
3.5 Actifs de prospection et d'évaluation des ressources minérales.....	- 13 -
3.6 Autres actifs financiers	- 13 -
3.7 Stocks et en-cours.....	- 13 -
3.8 Dépréciation des actifs.....	- 14 -
3.9 Définition des unités génératrices de trésorerie.....	- 14 -
3.10 Clients et comptes rattachés	- 15 -
3.11 Coûts des emprunts.....	- 15 -
3.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 15 -
3.13 Emprunts	- 15 -
3.14 Provisions pour risques et charges.....	- 16 -
3.15 Coût des avantages au personnel.....	- 17 -
3.16 Contrats de location	- 17 -
3.17 Produits des activités ordinaires	- 17 -
3.18 Subventions publiques	- 18 -
3.19 Impôts	- 18 -
3.20 Gestion de la devise fonctionnelle et de la devise de présentation des comptes	- 18 -
3.21 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture	- 18 -
3.22 Dividendes et intérêts.....	- 19 -
3.23 Information sectorielle.....	- 19 -
3.24 Participation dans les entreprises associées.....	- 19 -
4 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	- 21 -
5 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE.....	- 22 -
5.1 Immobilisations corporelles	- 22 -
5.2 Actifs incorporels	- 26 -
5.3 Autres actifs financiers	- 26 -
5.4 Stocks et en-cours de production.....	- 27 -
5.5 Clients et comptes rattachés	- 27 -
5.6 Autres débiteurs.....	- 28 -
5.7 Instruments financiers : informations à fournir	- 29 -
5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 35 -
5.9 Capital social.....	- 35 -
5.10 Emprunts et dettes financières.....	- 35 -
5.11 Obligations au titre des retraites	- 38 -
5.12 Provisions.....	- 40 -
5.13 Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	- 41 -
5.14 Impôts	- 41 -
5.15 Autres taxes.....	- 41 -
5.16 Autres créditeurs.....	- 42 -
6 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	- 43 -
6.1 Chiffre d'affaires.....	- 43 -
6.2 Produits des activités annexes	- 43 -
6.3 Autres produits opérationnels.....	- 43 -
6.4 Matières consommables	- 44 -
6.5 Frais de personnel.....	- 44 -
6.6 Dotations aux amortissements et provisions	- 45 -
6.7 Impôts et Taxes	- 45 -
6.8 Autres charges opérationnelles.....	- 45 -

6.9	Produits financiers	- 46 -
6.10	Charges financières.....	- 46 -
7	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE ..	- 47 -
7.1	Retraitement des amortissements et provisions.....	- 47 -
7.2	Variation du BFR.....	- 47 -
7.3	Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations	- 47 -
7.4	Reprises sur amortissements et provisions.....	- 47 -
7.5	Gains/Pertes de change	- 48 -
7.6	Trésorerie Nette.....	- 48 -
8	AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS.....	- 48 -
9	INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES	- 49 -
10	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE.....	- 49 -

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIFS

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2012	2011 corrigée	31/12/2011	Correction
Actifs non - courants		489 007	371 807	367 409	4 398
Immobilisations corporelles	5.1	466 326	353 362	348 977	4 385
Actif de prospection	5.1	410	744	744	-
Actifs incorporels	5.2	2 808	3 051	2 952	99
Autres actifs financiers	5.3	6 620	1 550	1 550	-
Participations dans les entreprises associées	5.3	345	28	28	-
Titres mis en équivalence	5.3	12 415	12 985	13 071	(86)
Impôts différés actifs		83	87	87	-
Actifs courants		463 719	432 191	437 624	(5 433)
Stocks et en-cours	5.4	57 375	54 179	56 616	(2 437)
Clients et comptes rattachés	5.5	78 694	49 255	54 037	(4 782)
Autres débiteurs	5.6	13 426	14 632	12 828	1 804
Contrats à terme	5.7	2 354	863	863	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	311 870	313 262	313 280	(18)
TOTAL ACTIFS		952 726	803 996	805 033	(1 037)

PASSIF

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2012	2011 corrigée	31/12/2011	Correction
Capitaux propres et réserves		646 620	572 199	577 306	(5 107)
Capital émis	5.9	12 180	12 180	12 180	-
Primes d'émission		6 464	6 464	6 464	-
Gains nets latents sur contrats à terme	5.7	(246)	(4 790)	(4 790)	-
Résultats accumulés non distribués		628 223	558 345	563 452	(5 107)
Réserve Légale		1 218	1 218	1 218	-
Report à nouveaux		426 474	274 242	274 037	205
Résultat de l'exercice		153 037	235 391	240 703	(5 312)
Ecart de réévaluation		47 494	47 494	47 494	-
Intérêts minoritaires		5 209	4 810	5 015	(205)
Passifs non courants		223 071	143 131	142 902	230
Emprunts portant intérêts	5.10	198 172	124 278	124 049	230
Obligations au titre des retraites	5.11	20 485	16 289	16 289	-
Provisions	5.12	4 414	2 564	2 564	0
Passifs courants		77 825	83 856	79 810	4 046
Fournisseurs et comptes rattachés	5.13	41 932	42 768	41 868	900
Impôts	5.14	9 724	13 324	13 425	(101)
Autres taxes	5.15	1 621	2 170	2 170	-
Autres créditeurs	5.16	16 364	15 935	12 688	3 247
Concours bancaires	5.8	5 658	2 615	2 615	-
Contrats à terme		2 527	7 044	7 044	-
TOTAL PASSIFS		952 726	803 996	805 033	(1 037)

COMPTE DE RESULTAT

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2012	2011 corrigée	31/12/2011	Correction
Chiffres d'affaires	6.1	345 192	421 755	421 755	-
Produits des activités annexes	6.2	4 886	3 512	3 512	-
Autres produits opérationnels	6.3	4 350	553	553	-
Produits des activités ordinaires		354 428	425 820	425 820	-
Variation des stocks de produits finis et des travaux en cours		(4 644)	6 867	6 867	-
Production immobilisée		16 376	12 955	6 038	6 917
Reprises sur amortissements et provisions					-
Marchandises et matières consommées	6.4	(93 742)	(84 377)	(83 477)	(900)
Frais de personnel	6.5	(35333)	(27 795)	(27 795)	-
Dotations aux amortissements et provisions	6.6	(30 850)	(37 835)	(26 739)	(11 096)
Impôts et taxes	6.7	(500)	(335)	(436)	101
Autres charges opérationnelles	6.8	(22 094)	(28 466)	(28 466)	-
Résultat opérationnel		183 641	266 834	271 813	(4 978)
Produits financiers	6.9	27 535	29 401	29 401	-
Charges financières	6.10	(26 210)	(22 844)	(22 596)	(248)
Quote parts dans le résultat des titres mis en équivalence		(654)	(470)	(384)	(86)
Résultat avant impôt		184 312	272 921	278 235	(5 312)
Charge d'impôt sur le résultat		(30 881)	(37 260)	(37 260)	-
Résultat net de l'exercice		153 431	235 661	240 975	(5 312)
Part revenant aux intérêts minoritaires		393	272	272	-

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	2011 corrigée	31/12/2011	Correction
Résultat net de l'exercice	153 431	235 661	240 975	(5 314)
Impact des instruments financiers	4 544	(5 759)	(5 759)	0
Résultat global	157 975	229 902	235 216	(5 314)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2012	2011 corrigée	31/12/2011	Correction
<i>ACTIVITES OPERATIONNELLES</i>					
Bénéfice net avant impôt		184 312	272 921	278 235	(5 314)
Dotations aux amortissements et provisions	7.1	31 078	27 956	24 283	3 673
Reprises sur amortissements et provisions	7.4	(16 376)	(12 956)	(6 039)	(6 917)
+/- Value sur acquisition / cessions d'immobilisations		-	(1)	(1)	-
Gains / Pertes de changes	7.5	6 533	3 428	3 428	-
Produits de placement		(2 726)	(1 477)	(1 477)	-
Charges financières		1 790	1 986	1 756	230
Quote-part des titres mis en équivalence		654	470	384	86
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	7.2	(30 583)	18 413	10 190	8 223
Flux de trésorerie brut provenant des activités opérationnelles		174 682	310 740	310 759	(18)
Intérêts payés		(1 771)	(1 707)	(1 707)	-
Impôt payé sur la taxe unique		(32 972)	(29 175)	(29 175)	-
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		139 939	279 858	279 878	(18)
<i>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</i>					
Acquisition d'immobilisations	7.3	(129 177)	(97 009)	(97 009)	-
Acquisition de la filiale GMM		-	(451)	(451)	-
Encaissement résultant de la cession de matériel		-	1	1	-
Intérêts encaissés		2 726	1 477	1 477	-
Dividendes reçus		-	-	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(126 451)	(95 982)	(95 982)	-
<i>ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>					
Encaissements provenant d'emprunts à LT		84 767	46 374	46 374	-
Remboursements d'emprunts		(18 870)	(8 593)	(8 593)	-
Dividendes versées		(83 819)	(55 578)	(55 578)	-
Augmentation du capital		-	915	915	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(17 922)	(19 263)	(16 881)	-
Flux de trésorerie		(4 434)	166 996	167 014	(18)
Trésorerie à l'ouverture		310 647	143 651	143 651	-
Trésorerie à la clôture	7. 6	306 212	310 647	310 665	(18)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'ouguiyas	Capital émis	Primes d'émission	Résultats accumulés	Gains nets latents sur TAT (1)	Total	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 01.01.2011	12 180	6 477	377 232	970	396 859	4 538
Réévaluation des instruments financiers				(5 760)	(5 760)	
Résultat			240 703		240 703	272
Dividendes			(55 555)		(55 555)	
Autres		-13	1 276		1 263	
Correction			(5 312)		(5 312)	
Capitaux propres au 31.12.2011	12 180	6 464	558 344	(4 790)	572 198	4 810
Réévaluation des instruments financiers				4 544	4 544	
Résultat			153 037		153 037	399
Dividendes			(83 834)		(83 834)	
Autres			676		676	
Capitaux propres au 31.12.2012	12 180	6 464	628 222	(246)	646 620	5 209

(1) - TAT : Transaction à Terme

Correction d'erreurs

Le résultat 2011 a été modifié par correction d'erreur pour un total de 5 312 MUM suite à :

- ✓ La réalisation d'un inventaire des immobilisations dont l'impact s'élève à (4 477) MUM ;
- ✓ Le changement comptable appliqué rétrospectivement, relatif à l'activation des frais de découverte sur les projets en développement (Guelbs II) dans l'exercice de leur engagement impacte le résultat pour 6 917 MUM ;

L'apurement des actifs et passifs courants suite à une revue en 2012 des créances et des dettes à forte antériorité impacte le résultat pour (7 666) MUM.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES
31/12/2012

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes clos au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 26 avril 2013.

1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2012 concernent principalement le ralentissement de la croissance mondiale en raison de l'aggravation de la crise européenne, du retour de la récession au Japon et du ralentissement de l'économie chinoise.

Cette situation s'est traduite pour la SNIM, par une baisse des prix de vente du minerai de 25% par rapport à 2011.

Les principaux faits marquants au sein de la SNIM sont les suivants :

- Lancement du programme stratégique Nouhoudh pour une croissance de la production à 40 MT/an à l'horizon 2025 ;
- Parachèvement des accords entre la SNIM et Minmetals pour le démarrage des opérations de Tazadit Underground Mine (TUM) en 2013 ;
- Accords entre la SNIM et SABIC pour l'exploitation du gisement Atomaï ;
- Inauguration du nouveau centre de formation technique de Zouerate ;
- Lancement d'un programme d'achat de 200 engins miniers ;
- Avancement satisfaisant des projets de développement.

2 OBJET ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) est une société anonyme (S.A) de droit mauritanien enregistrée en République Islamique de Mauritanie.

Son siège social est basé à Nouadhibou, Boîte postale 42.

Elle a pour objet l'extraction et la commercialisation de minerai de fer. La société extrait du minerai de fer à partir des mines de M'Haoudat, des Guelbs et de la Kédia, tout en poursuivant ses activités de recherches minières.

3 METHODES COMPTABLES

3.1 Principes de préparation des états financiers

Normes applicables

Les états financiers consolidés de la SNIM ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

La publication en normes IFRS se justifie par :

- ✓ Une volonté d'harmonisation des investisseurs et bailleurs de fonds qui sont les principaux utilisateurs des états financiers,
- ✓ L'utilisation de ce référentiel par les partenaires de la SNIM,
- ✓ Le souci de comparabilité de l'information financière.

Les normes, interprétations ou guides d'application IFRS entré en vigueur en 2012 n'ayant pas d'impact sur la présentation des comptes au 31 décembre 2012 sont les suivants :

- IAS 1 - Amendement – Présentation des états financiers : présentation des éléments du résultat attendu
- IAS 12 – Amendement - Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents

Les normes, interprétations et guides d'application IFRS publiés au 31 décembre 2012 et applicables aux exercices ouverts à compte du 1^{er} janvier 2013 sont les suivants:

- IAS 16 – Immobilisations corporelles
- IAS 19 - Avantages du personnel
- IAS 28 - Participations dans des entreprises associées
- IAS 32 - Présentation des instruments financiers
- IAS 34 - Information relative aux actifs/passifs sectoriels pour les arrêts intermédiaires
- IFRS 7 - Amendement – Instruments financiers : information à fournir sur les transferts d'actifs financiers
- IFRS 10 - Etats financiers consolidés
- IFRS 11 - Partenariats
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- IFRS 13 - Fair value measurement
- IFRIC 20 - Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert

Les autres normes, interprétations et guides d'application IFRS publiés au 31 décembre 2012 sont les suivants :

- IFRS 9 - Instruments financiers
- IAS 32 - Amendement - Compensation d'actifs et passifs financiers

La société mène actuellement une analyse pour déterminer les impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les comptes sociaux de la SNIM.

Principes généraux

Les principes utilisés se basent sur la méthode du coût historique et sur la méthode de la comptabilité d'engagement, à l'exception (1) des instruments financiers dérivés et (2) des catégories d'immobilisations réévaluées, évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet d'une couverture de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers sont présentés et évalués en ouguiyas. L'ensemble des tableaux et annexes est présenté en millions d'ouguiyas.

Le compte de résultat est présenté par nature.

Les postes de l'état de situation financière sont présentés suivant la classification actifs courants et non courants, passifs courants et non courants.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent les actifs courants du Groupe. Les autres actifs constituent des actifs non courants. Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent les dettes courantes. Les autres dettes sont non courantes.

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés et conformément aux principes comptables internationaux, l'évaluation de certains soldes de l'état de situation financière ou du compte de résultat nécessite la prise en compte, par la Direction du Groupe, d'un certain nombre d'estimations ou appréciations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs et sur les charges et produits du compte de résultat. Ces estimations ou appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations ou situations existants à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

3.2 Principes de consolidation

Les entreprises contrôlées de manière exclusive par le Groupe, que ce soit de droit (détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), contractuellement ou de fait (direction durable des opérations financières et opérationnelles), sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100%, poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Les sociétés contrôlées conjointement par le groupe sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés non contrôlées exclusivement par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence si le pourcentage de contrôle résultant de la détention directe ou indirecte des droits de vote est supérieur à 20%.

Le Groupe détient une participation dans une coentreprise. Une coentreprise résulte d'un accord contractuel, en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Une entité sous contrôle conjoint est une coentreprise qui implique la création d'une entité séparée dans laquelle chaque co-entrepreneur détient une participation. Le Groupe comptabilise sa participation dans une entité contrôlée conjointement en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'Actif net détenu attribuable au Groupe. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de la co-entreprise. Les profits et pertes résultant des transactions entre le Groupe et la co-entreprise sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans la co-entreprise.

3.2.1 Opérations éliminées en consolidation

Les soldes au 31 décembre 2012 des comptes de créances et de dettes entre sociétés du groupe, les charges et produits réciproques entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations intragroupe telles que le paiement de dividendes, les plus ou moins values de cession, les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation de titres consolidés, ou de prêts à des sociétés du groupe sont éliminés en tenant compte de leur effet sur le résultat.

De même, les marges internes sur stock sont également éliminées.

3.2.2 Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprise

Coût d'acquisition

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser les acquisitions de filiales. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition.

Écarts d'acquisition

L'écart résiduel éventuel, correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, est comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière sous la rubrique "Écart d'acquisition". Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3R "Regroupements d'entreprises" mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Elle est irréversible.

3.2.3 Opérations en devises – écarts de conversion

En raison de la nature de l'activité de la SNIM, de nombreuses opérations sont libellées en devises étrangères. La conversion des opérations et des comptes en ouguiyas s'effectue selon les bases suivantes :

- ✓ Les immobilisations corporelles et incorporelles, de même que les stocks de matières premières et autres approvisionnements, sont converties au cours de change en vigueur à la date de leur acquisition, à l'exception de certaines catégories d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation,

- ✓ Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés dans une monnaie étrangère, sont comptabilisés en utilisant les cours de change qui existaient à la date où ces valeurs ont été déterminées,
- ✓ Les autres comptes d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture. Les pertes et profits résultant de la conversion sont imputés au compte de résultat,
- ✓ Les charges et produits sont convertis au cours de change à la date de transaction.

3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, hormis les coûts de main d'œuvre considérés comme négligeables, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La méthode de la réévaluation est appliquée.

Constructions :	Coût d'acquisition
Installations complexes spécialisées :	Juste valeur
Matériel ferroviaire et de voie :	Juste valeur
Matériel d'exploitation :	Coût d'acquisition
Matériel de transport :	Coût d'acquisition
Autres immobilisations corporelles :	Coût d'acquisition

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire, sur la base des durées d'utilité estimées.

Constructions :	14 à 30 ans
Installations complexes spécialisées :	15 à 30 ans
Matériel ferroviaire et voie ferrée :	10 à 30 ans
Matériel d'exploitation :	5 à 30 ans
Matériel de transport :	5 ans
Autres immobilisations corporelles :	5 ans

A compter de l'exercice 2009, les actifs détenus en vertu de contrats de location financement sont initialement enregistrés à l'état de situation financière à leur juste valeur, ou si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux liés aux contrats.

L'obligation correspondante est comptabilisée dans les dettes financières. Les charges financières, qui représentent la différence entre l'ensemble des obligations de location et la juste valeur des actifs sont portées au compte de résultat sur la durée du contrat.

Les accords qui ne revêtent pas la forme légale d'un contrat de location sont analysés sur la base d'IFRIC 4 afin de déterminer s'ils ne contiennent pas un contrat de location à comptabiliser selon la norme internationale IAS 17.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet d'une recherche de perte de valeur lorsque des événements ou changements indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée par l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Dans le cadre du projet Guelbs 2, du port minéralier et TUM, des obligations implicites pourraient conduire la SNIM à comptabiliser des actifs en vue du démantèlement et/ou du réaménagement des installations. La SNIM reste également attentive aux évolutions législatives et décisions prises en la matière par l'administration mauritanienne. (cf. 3.14 Remise en état des sites)

3.4 Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Ces derniers sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité économique estimée entre 3 à 5 ans.

Les valeurs comptables des actifs incorporels font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable.

Les actifs incorporels du groupe ne comprennent pas de goodwill.

3.5 Actifs de prospection et d'évaluation des ressources minérales

La norme IFRS 6, qui précise l'information financière relative à la prospection et à l'évaluation des ressources minérales et dont l'application est obligatoire depuis l'exercice 2006, est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006.

Actifs incorporels : les dépenses éligibles sont celles prévues par le §9 d'IFRS 6, et ne concernent que les frais de recherche et développement notamment :

- Acquisition des droits de prospector,
- Études topographiques, géophysiques et géotechniques,
- Forage d'exploration,
- Creusage et tranchée,
- Échantillonnage.

Actifs corporels : ce sont les actifs corporels utilisés par la structure dédiée à la recherche.

Les valeurs brutes de ces actifs au 31 décembre 2012 s'élèvent à :

- ✓ Actifs corporels de prospection : 2 267 MUM,
- ✓ Frais de recherche et développement : 821 MUM.

Les amortissements de ces actifs au 31 décembre 2012 s'élèvent à :

- ✓ Actifs corporels de prospection 1 857 MUM,
- ✓ Frais de recherche et développement : 409 MUM.

3.6 Autres actifs financiers

Des prêts qui ne portent pas d'intérêt sont consentis aux salariés du Groupe. Des dépôts sont réalisés à la demande des sociétés d'électricité, d'eau et de télécommunication mauritaniennes afin de couvrir les éventuels défauts de règlement ou les détériorations d'équipements utilisés. L'impact de l'actualisation n'étant pas jugé significatif, les prêts et les dépôts sont enregistrés à la valeur des montants prêtés ou versés.

3.7 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont composés essentiellement de matières premières, de minerai de fer et d'autres approvisionnements.

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements, y compris les pièces de rechange, sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

La méthode de dépréciation des stocks de matières premières et autres approvisionnements se présente comme suit :

Article stratégiques :

- ✓ Absence de dépréciation sur les articles stratégiques dont la couverture est inférieure ou égale à un an ;
- ✓ Dépréciation statistique de 10% par année de couverture au-delà de la première année ;
- ✓ Revue avec les utilisateurs des 50 principales références provisionnées à la clôture afin de déterminer la réalité économique d'utilisation du stock et la péremption des articles en stocks.

Autres articles :

- ✓ Consommation > 1 an dépréciation statistique de 15% ;
- ✓ Consommation > 2 ans dépréciation statistique de 30% ;
- ✓ Consommation > 3 ans dépréciation statistique de 50% ;
- ✓ Consommation > 4 ans dépréciation statistique de 75% ;
- ✓ Consommation > 5 ans dépréciation statistique de 100% ;
- ✓ Revue avec les utilisateurs des 50 principales références provisionnées à la clôture afin de déterminer la réalité économique d'utilisation du stock et la péremption des articles en stocks.

Les stocks de minerai de fer, y compris le minerai gardé en verse, sont valorisés au prix de revient moyen pondéré ou à la valeur réalisable nette si elle s'avère lui être inférieure. Les prix de revient comprennent les coûts directs des mines, des sites de production, du chemin de fer et du port, ainsi qu'une quote-part d'amortissements et de frais généraux.

Cette valorisation est déterminée abstraction faite des frais financiers, des frais généraux fixes et variables encourus pour transformer les matières premières en produits finis et des frais liés à la fonction commerciale.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.8 Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, lorsqu'il s'agit d'actif incorporel à durée de vie indéterminée et d'écart d'acquisition.

Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs regroupés en unité génératrice de trésorerie (UGT) devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est notamment appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Les écarts d'acquisition sont ventilés par unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests d'impairment.

La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat dès lors que les montants sont significatifs. Les dépréciations éventuellement constatées sur les écarts d'acquisition ne pourront pas être reprises ultérieurement.

3.9 Définition des unités génératrices de trésorerie

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test doit être effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, catégorie qui n'existe pas à la SNIM.

Pour ce test de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Les critères de définition des UGT présentés ci-dessus ont conduit le Groupe SNIM à procéder aux regroupements suivants :

Société SNIM : il s'agit d'un ensemble intégré et homogène regroupant les trois mines exploitées à Zouerate, la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires de Nouadhibou. Il a été considéré que tant les mines que la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires ne pouvaient générer séparément des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres composantes de l'ensemble constituant la SNIM ;

Société GMM : Cette société est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (carrières de marbre et granits) et de son profil de risque et de rentabilité ;

Société SAFA : Cette société renferme l'activité fonderie du groupe SNIM ;

Société COMECA : Cette structure est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (fabrication mécanique) et de son profil de risque et de rentabilité ;

Société ATTM : Cette société renferme l'activité travaux, transport et maintenance du groupe SNIM ;

Société SOMASERT : Cette société exerce une activité d'Hôtellerie et de Tourisme ;

Société SAMIA S.A. : Cette société est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (gypse, plâtre), et de son profil de risque et de rentabilité ;

Société SAMMA : Cette société renferme les activités aconage et manutention ;

Société GIP : Cette société renferme l'activité de stockage, de transport et de la distribution des hydrocarbures raffinés ;

Société DAMANE ASSURANCE : Cette société a pour objet l'assurance industrielle.

Société Tazadit Underground Mine (TUM) a pour objet la recherche et l'exploitation souterraine des gisements de minerai de fer

La valeur d'usage de ces unités ou regroupements d'unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de ces unités ou regroupement d'unités, une perte de valeur est enregistrée pour la différence; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

3.10 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables éventuels. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Il n'est procédé à aucune actualisation des créances car le délai de règlement client que nous avons calculé pour 2012 s'élève à 29 jours.

3.11 Coûts des emprunts

En application de la norme internationale IAS 23, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont inscrits comme un élément du coût de cet actif.

3.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, les caisses et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

3.13 Emprunts

La dette de la SNIM est principalement contractée auprès de bailleurs de fonds internationaux à des taux dits préférentiels.

Suivant les principes de la norme IAS 39, les emprunts à taux préférentiels sont classés en "autres passifs financiers". A ce titre, ils devraient être enregistrés à l'origine à leur juste valeur, soit une valeur actualisée sur la base du taux de marché en vigueur pour une dette de caractéristique similaire ou pour un emprunteur similaire.

Pour calculer la valeur de marché d'un emprunt consenti à un taux préférentiel, et donc hors marché, il s'agit de déterminer de façon fiable un taux d'actualisation des flux futurs. Ce taux est déterminé en fonction du marché et prend en compte plusieurs éléments :

- La devise de l'emprunt,
- La signature de l'emprunteur (ou encore spread de crédit).

La norme IAS 39 accepte, en cas d'absence de données en lecture directe sur le marché, de valoriser un emprunt à taux préférentiel par comparaison avec les emprunts à taux fixe et de maturité identique contractés par ailleurs par le Groupe ou avec les taux pratiqués à des conditions normales de marché dans une société similaire par la taille et l'activité.

Compte tenu de l'environnement spécifique de la SNIM, les données de marché nécessaires pour déterminer une courbe de taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels ne sont pas disponibles :

- Absence d'un marché de financement à long terme des activités privées en devise en Mauritanie,
- Difficulté d'évaluer le spread de crédit de la SNIM,
- Absence d'entreprise d'extraction minière comparable en Afrique de l'Ouest.

Il est donc impossible de déterminer de façon fiable une valeur de marché des emprunts à taux préférentiels contractés par la SNIM. Dans ce cas, la norme IAS 39 autorise la comptabilisation des actifs / passifs financiers à leur coût historique qui correspond au montant reçu. Les intérêts sont enregistrés sur la base du taux facial.

Dans le cadre de la réalisation du Projet de Développement et de Modernisation (PDM), la SNIM a signé des conventions de financement avec des institutions financières commerciales et des bailleurs de fonds institutionnels.

Ces nouvelles conventions signées avec les bailleurs obligent la SNIM à respecter les ratios suivant pendant toute la durée de financement :

- Ratio d'endettement inférieur ou égal à 3.5 ;
- Ratio de liquidité supérieur ou égal à 1.5 ;
- Ratio de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1.3 ;
- Ratio de structure financière consolidée inférieur ou égale à 2 ;

- Ratio de sureté des créances.

3.14 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressource représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les engagements résultant de restructurations sont comptabilisés au moment de leur annonce aux personnes concernées.

Remise en état des sites :

Les obligations juridiques relatives à la réhabilitation des sites d'extraction minière sont régies par le cadre réglementaire suivant au 31 décembre 2012 :

- Code minier :
L'obligation de remise en état des sites est évoquée dans le code des mines de 1979.
L'actualisation de ce code en 2009, suite à la parution de la loi n° 2009-26 du 07 Avril 2009, précise que tout abandon d'exploitation d'une zone d'extraction minière doit nécessairement faire l'objet d'un arrêté ministériel disposant les actions prises en terme de «sécurité, salubrité publique et caractéristiques essentielles du milieu environnant».
Au 25 avril 2013, **aucun décret d'application n'a été arrêté** par le conseil des ministres instaurant les obligations pratiques.
- Loi portant sur l'environnement :
La loi n° 2000-45 portant sur l'environnement, confirme l'existence de cette obligation légale de procéder à des remises en état des sites d'extraction sur le territoire Mauritanien. Ce texte promulgué le 26 juillet 2000 précise à l'article 44 que:

« L'exploitation de carrière ou de mines ainsi que les travaux de recherches minières devront être conçus et exécutés de manière à :

- ne pas endommager l'environnement aux abords des chantiers ni créer ou aggraver des phénomènes d'érosion,
- permettre la remise dans leur état initial les sites des chantiers exploités.

La remise en état des sites incombe à l'exploitant de la carrière ou de la mine. Les modalités et les délais d'exécution des travaux seront fixées par décret pris sur rapport conjoint du Ministre chargé de l'Environnement et du Ministre chargé des Mines. »

(Titre III : De la protection des ressources et du milieu naturel / Chapitre III : La protection du sol et sous-sol / Article 44)

Cette loi a fait l'objet de l'adoption des décrets suivants :

- Le décret n°2004-94 requiert la réalisation d'étude d'impact environnemental pour l'ouverture à l'exploitation de toute mine de capacité supérieure à 100 tonnes/jour.
- Le décret n° 2007-107 confirme cette obligation, et requiert à l'article 7.8 que les mesures prises dans le cadre de cette obligation de réhabilitation des sites soient assorties de garantie bancaire, mais ne fixe aucune ligne directrice quand à l'interprétation du terme de « réhabilitation ».

Au 25 avril 2013, ces deux décrets ne sont pas parus.

- Le 04 février 2009, le décret 2009-051 est adopté dans le cadre de la loi sur l'environnement, sans porter modification à l'article 14 du décret 2008-159 statuant sur l'obligation suivante : *« Deux mois avant l'expiration du permis d'exploitation, le cadastre minier doit en informer le cadastre des Mines et de la Géologie pour qu'elle veille à ce que le titulaire exécute les travaux de réhabilitation conformément aux dispositions prises au décret relatif à la Police des Mines et au décret relatif à l'environnement minier . »*

En conclusion, l'obligation légale, si elle existe, n'est pas assortie de décret d'application précisant son interprétation, l'évaluation de l'obligation ne pouvant être effectuée de manière fiable, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de la SNIM à la date de clôture.

Par ailleurs, depuis fin février 2011, la SNIM est agréée ISO 14001. Dans ce cadre, les objectifs fixés sont :

- L'analyse environnementale des sites, le lancement du plan de management environnemental et la définition des objectifs et du programme environnemental.

- Le département juridique de la SNIM est en veille afin de surveiller les évolutions législatives relatives à ces obligations.
- Le département technique travaille actuellement sur les hypothèses de valorisation sur la base d'une interprétation des lois en vigueur et des obligations implicites résultant de la certification ISO 14001.

Une provision sera donc comptabilisée dès lors qu'une évaluation fiable de l'obligation sera réalisable. Les variations de l'évaluation de ce passif seront comptabilisées conformément à l'interprétation IFRIC1.

3.15 Coût des avantages au personnel

Régime à prestations définies

Il existe, au sein du Groupe, un régime d'indemnités de départ en retraite, qualifié de régime à prestations définies. Il convient de noter qu'il n'existe aucun fonds externalisé permettant le financement de tout ou partie de l'engagement.

L'évaluation de ce régime a été réalisée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation.

La comptabilisation des écarts actuariels a été effectuée selon la règle du corridor. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produits ou en charges lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour le régime excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

Le Groupe offre à ses cadres dirigeants certains avantages complémentaires non postérieurs à l'emploi. Il s'agit essentiellement de la participation d'impôts, de la couverture sanitaire, de la mise à disposition de voitures de fonction et de carburant et de logements attribués.

Le coût des prestations accordées lié à ces régimes est peu significatif. Il est donc comptabilisé au fur et à mesure en charge.

L'option offerte par IAS 19 permettant la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels n'a pas été retenue par la SNIM.

Régime à cotisations définies

La SNIM a décidé la mise en place, à partir de janvier 2011, d'un système de retraite complémentaire qualifié de régime à cotisation définie avec comme caractéristiques principales :

- ✓ Une cotisation patronale de 10% et une cotisation salariale de 7% du salaire de référence 2012 ;
- ✓ Le coût du service passé est pris en charge par la SNIM ;
- ✓ Le salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté (cf. 5.11Hypothèses actuarielles).

Les dotations et les reprises sur l'indemnité de départ à la retraite sont comptabilisées en charges de personnel.

3.16 Contrats de location

Il existe au 31 décembre 2012 des contrats de location financement significatifs (voir 5.1 Immobilisations corporelles).

3.17 Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis :

- ✓ **Ventes de biens** : Le produit de la vente des biens est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le produit peut être évalué de façon fiable.
- ✓ **Contrats de construction** : Les produits des contrats sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits des contrats et les coûts des contrats sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de l'activité de chaque contrat à la date de clôture. Lorsqu'il est probable que le total des coûts d'un contrat sera supérieur au total des produits de ce contrat, la perte attendue est comptabilisée immédiatement en charge.
Sur ces contrats, le degré d'avancement est déterminé sur la base des coûts encourus à la date de clôture par rapport au total des coûts budgétés.

- ✓ **Intérêts** : Les produits des intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.

3.18 Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit, sur une base systématique, sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuité constante.

3.19 Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables dans l'état de situation financière.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

La comptabilisation d'impôts différés provient du retraitement de la marge sur cession de stocks intragroupe.

3.20 Gestion de la devise fonctionnelle et de la devise de présentation des comptes

La SNIM présente ses états financiers en monnaie locale, l'ouguiya. Cependant l'analyse économique des activités de la SNIM semble démontrer que l'ouguiya n'est pas la monnaie fonctionnelle du Groupe si l'on applique la norme IAS 21 révisée.

En cas d'option pour une monnaie fonctionnelle USD, la SNIM devra obtenir l'autorisation des autorités mauritaniennes pour présenter ses états financiers sur cette base.

Le paramétrage actuellement retenu dans le système d'information prévoit l'ouguiya comme monnaie fonctionnelle, le dollar étant utilisé comme monnaie parallèle. Toutefois le système permet d'éditer des comptes basés sur la monnaie parallèle USD. La situation nette établie sur la base d'une monnaie fonctionnelle USD et présentée en UM (convertie au taux moyen annuel) peut être estimée à 669 205 MUM à comparer à une situation de 648 966 MUM dans les comptes présentés. De même le résultat établi sur la base d'une monnaie fonctionnelle USD et présentée en UM peut être estimé à 148 482 MUM à comparer à un résultat de 153 736 MUM présenté.

3.21 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La SNIM utilise les instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques associés à son activité (risque lié à ses opérations d'exploitation, d'investissement et de financement).

Les instruments financiers dérivés, négociés pour couvrir l'exposition du Groupe aux risques liés à son activité ou à ses opérations de financement, sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ils réduisent la variation de valeur des flux de trésorerie attribuables à une transaction future.

La SNIM n'utilise pas d'instruments financiers pour couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, excepté pour le risque de change ; ni pour couvrir un investissement net dans une activité à l'étranger.

3.21.1 Couvertures de flux de trésorerie respectant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture

Les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées directement en capitaux propres pour la partie efficace de la relation de couverture, et en résultat de la période pour la partie inefficace de la couverture.

A la date de réalisation de la transaction couverte, les gains ou pertes différés par capitaux propres sont repris en résultat de la période de réalisation de la transaction couverte et au même poste de résultat que cette dernière.

La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, ou lorsqu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture (tests d'efficacité). Dans ce cas, le gain ou la perte cumulée dégagé sur l'instrument de couverture initialement comptabilisé directement en capitaux propres, doit être maintenu séparément en capitaux propres tant que l'engagement pris ou la transaction prévue ne s'est pas produite.

Dans le cas de non réalisation de la transaction couverte, les variations de valeur cumulée comptabilisées directement en capitaux propres sont reconnues dans le résultat de l'exercice.

3.21.2 Instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture ne s'applique pas

Les gains et pertes relatifs aux variations de valeur de l'instrument dérivé (tel que les ventes d'options ou les contrats conditionnels dits exotiques), sont enregistrés directement en résultat de l'exercice.

Tous les instruments financiers dérivés sont entrés dans l'état de situation financière à leur juste valeur dès que le contrat est négocié et sont, ultérieurement, réévalués à leur juste valeur à chaque arrêté comptable.

La valeur de marché des contrats à terme ferme et des swaps, au cours de leur vie et à leur échéance, est calculée par un prestataire extérieur sur la base des données au comptant et à terme à la date de valorisation des différents sous-jacents et des courbes de taux d'intérêt sans risque pour l'actualisation.

Au cours de la vie de l'option et à son échéance, la valeur de marché est déterminée par la société Forex grâce au modèle de Black and Scholes, sur la base des éléments suivants :

- ✓ Valeur de marché du sous-jacent,
- ✓ Prix d'exercice de l'option,
- ✓ Volatilité à la monnaie « forward »,
- ✓ Taux d'intérêt sans risque,
- ✓ Date d'échéance de l'option.

3.22 Dividendes et intérêts

Les dividendes sont comptabilisés lorsque l'actionnaire est en droit de percevoir le paiement.

Du fait de la politique comptable de l'entreprise, les dividendes et intérêts reçus sont classés en activité d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie, les dividendes versés en activité de financement et les intérêts versés en activités opérationnelles.

3.23 Information sectorielle

Le Groupe SNIM est dédié à l'activité d'extraction minière. En effet, compte tenu de la nature des services fournis, l'exposition du Groupe en termes de risque et les attentes en termes de rentabilité sont considérées comme homogènes. Les filiales du Groupe, représentant des UGT indépendantes, sont en-dessous des seuils quantitatifs nécessitant une présentation séparée des informations relatives à leur secteur opérationnel. L'analyse de l'activité s'effectue donc par zones géographiques qui constituent ainsi le premier niveau d'information sectorielle au sens de la norme IFRS 8 "Informations sectorielles" pour les produits des activités ordinaires provenant de clients externes. Les autres informations relatives au résultat, aux actifs et aux passifs ne font pas l'objet d'un suivi par secteur géographique, l'activité de la SNIM étant réalisée exclusivement en République Islamique de Mauritanie. Les zones géographiques sont définies en secteurs suivants:

- ✓ France,
- ✓ Allemagne,
- ✓ Belgique,
- ✓ Italie,
- ✓ Autres pays de l'Union Européenne,
- ✓ Chine,
- ✓ Autres.

3.24 Participation dans les entreprises associées

Note de présentation du projet El Aouj

(a) Projet de joint venture

La SNIM et la société australienne Sphere Investments ont signé le 22 octobre 2001 un accord de joint venture pour la conduite des recherches et études nécessaires pour la réalisation d'un projet de production de pellets pour la réduction directe à partir du minerai des guelbs El Aouj.

Cet accord de partenariat définit les obligations des parties comme suit :

- ✓ SNIM apporte un permis de recherche (droit d'exploration) sur la zone El Aouj comportant 5 guelbs,
- ✓ Sphere réalise à ses frais une étude de faisabilité bancaire complète.

A l'achèvement de cette étude de faisabilité bancaire, Sphère obtient 50% des droits sur la zone El Aouj. Les deux parties ont créé une société commune dans laquelle elles détiennent 50% chacune. Cette société a en charge la recherche des financements, la réalisation et l'exploitation du projet.

Le projet El Aouj devait comporter :

- Une mine d'une grande envergure,
- Une usine d'enrichissement (à sec et à l'eau),
- Une usine de pelletisation d'une capacité de 7MT/an,
- Une centrale électrique d'une capacité de 125 mégahertz,
- Des installations et services annexes.

Ces installations permettront la production de 7MT/an de pellets de haute qualité destinés à la réduction directe.

La production sera transportée par le chemin de fer de la SNIM et chargée dans les bateaux par le port minéralier de la SNIM en échange d'une rémunération acceptable qui sera fixée par un accord à conclure entre la SNIM et la future Société Projet.

Le financement nécessaire se situerait autour de 2,5 Mrd USD et sera apporté à hauteur de 30% au moins par les actionnaires.

(b) Chronologie

La SNIM et Sphere Investments ont décidé en 2006 d'ouvrir le capital de la future société à deux importants sidérurgistes arabes : la Saudi Basic Industries Corporation (SABIC) et Qatar Steel Company (QASCO). Ces deux partenaires sont des consommateurs des pellets pour la réduction directe.

L'étude de pré-faisabilité du projet a été rendue publique le 07 février 2007.

En mai 2007, la SNIM et Sphère ont fait une proposition de cession des 49,9% du projet El Aouj aux partenaires sidérurgistes SABIC et Qatar Steel pour un montant total de 375 MUSD.

Le 30 juillet 2007, un accord a été signé aux termes duquel la SNIM et Sphère devait céder aux partenaires 49,9% du projet El Aouj pour un montant de 375 MUSD.

Il est à noter que ce montant devait servir à financer les parts de la SNIM et de Sphère dans l'augmentation de capital de la Société Projet, pour porter celui-ci à 30% des investissements totaux à réaliser. En octobre 2007, la SABIC s'est retirée au profit de Qatar Steel qui a confirmé sa décision d'acheter 49,9% du projet. Le partenariat devait ainsi se poursuivre à trois; mais en 2008; Qasco a dans un premier temps informé la SNIM de sa décision de limiter sa participation à 15%, avant de se retirer totalement du projet.

L'étude de faisabilité a été publiée en mars 2008.

En août 2008, Sphere, actionnaire à 100% de la société El Aouj S.A., a exclu de celle-ci tous les coûts qui n'étaient pas relatifs à la prospection et à l'évaluation du gisement, et, la SNIM a acquis 50% des titres de la société, renommée El Aouj Mining Company (EMC), pour 5 MUM.

SNIM et Sphère ont décidé de rechercher un troisième partenaire industriel et un appel d'offre a été élaboré.

Le rachat de Sphere par Xstrata a été effectif en novembre 2010 conduisant à rediscuter le projet afin de le redimensionner tel que :

- L'usine de pelletisation d'une capacité de 7 Mt /an prévue soit augmentée à 30 Mt / an
- La production comprenne pellets et minerai de fer brut
- Le programme de recherche soit étendu à 2 nouveaux guelbs à Tintekrate et à Bouderga afin d'estimer les réserves minières de ces guelbs suivant le standard JORC en vue d'une meilleure valorisation du permis.

Les dépenses engagées en 2012 au titre de ce projet se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2012	Variation
Cap Bouderga Tintekrate	1 653	8 069	6 416
Cap Expenses Study 2010	187	187	0
Cap Guelb El Aouj	12 280	12 280	0
TOTAL	14 120	20 536	6 416

(c) Traitement comptable

Au 31 décembre 2009, la participation de la SNIM dans la joint venture El Aouj a été évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur de la participation de la SNIM dans la joint venture El Aouj n'a pas été modifiée et repose sur les dépenses de Sphere pour l'étude de faisabilité arrêtée au 31 décembre 2009 soit 12 280 MUM (cf. 4.3.1 participations dans les entreprises).

Dans le cadre de ce projet, la SNIM reçoit des actifs correspondants aux dépenses réalisées par Sphère en contrepartie d'un droit d'exploration apporté qui était partiellement valorisé dans les comptes de la SNIM.

4 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers incluent ceux de la société, avec sa succursale de Paris, et ceux des sociétés (toutes Mauritaniennes) sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou une influence notable. Le périmètre de consolidation se compose au total de 10 sociétés consolidées par intégration globale et deux sociétés consolidées par mise en équivalence. La clôture des comptes de chaque entité du périmètre s'effectue au 31 décembre de chaque année.

	Forme Juridique	% droits de vote	% intérêt	Méthode de conso (1)
SNIM	S.A			MERE
FILIALES MAURITANIE				
SOMASERT	S.A	100%	100%	IG
SAFA	S.A	100%	100%	IG
SAMMA	S.A	53%	53%	IG
ATTM	S.A	100%	100%	IG
COMECA	S.A	94%	94%	IG
SAMIA	S.A	50%	50%	IG
GMM	S.A	96%	96%	IG
DAMANE ASSURANCE	SA	70%	70%	IG
GIP	S.A	68%	68%	IG
TUM	S.A	65%	65%	IG
MAIL	SA	25%	25%	MEE
EL AOUJ SA	S.A	50%	50%	MEE

- (1) IG : Intégration Globale
MEE : Mise En Equivalence

5 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

5.1 Immobilisations corporelles

Immobilisations évaluées à la juste valeur	Correction	31/12/2011	2011 corrigée	Acquisitions	Cessions	31/12/2012
Valeur Brute	2 905	189 537	192 441	5 217	(6 050)	191 608
Amortissements	610	121 167	121 777	6 674	(5 703)	122 748
VALEUR NETTE	2 295	68 369	70 664	(1 456)	(347)	68 860

Immobilisations évaluées au coût	Correction	31/12/2011	2011 corrigée	Acquisitions	Cessions	31/12/2012
Valeur Brute	11 899	236 398	248 297	38 730	(4 461)	282 567
Amortissements	3 557	101 265	104 822	17 714	(4 798)	117 738
VALEUR NETTE	8 342	135 133	143 475	21 017	337	164 829

TOTAL VALEURS BRUTES	14 804	425 935	440 738	43 948	(10 511)	474 175
TOTAL AMORTISSEMENTS	4 167	222 432	226 599	24 387	(10 501)	240 486
IMMOBILISATIONS EN COURS	(6 253)	145 476	139 223	142 466	(48 249)	232 636
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS	4 385	348 978	353 362	162 027	(48 259)	466 326

L'incidence des écritures par correction d'erreur sur la valeur d'ouverture des immobilisations en cours se présente comme suit :

- ✓ Mise en service des immobilisations en cours : - 15 213 MUM
- ✓ Découverte de Guelbs II au titre de 2011 : + 8 156 MUM

Au cours de l'exercice, la SNIM a acquis des immobilisations corporelles pour un montant de 142 466 MUM.

Ces investissements concernent essentiellement :

- ✓ Le projet Guelbs II pour 69 110 MUM ;
- ✓ Un chemin de fer pour 21 668 MUM ;
- ✓ Un nouveau port minéralier pour 29 233 MUM ;
- ✓ Des engins miniers pour 3 809 MUM ;
- ✓ Une centrale électrique éolienne pour 3 455 MUM ;
- ✓ La modernisation du système de télécommunication pour 1 221 MUM

Aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié au cours de l'exercice.

Il n'existe pas non plus de nantissement sur les immobilisations corporelles.

Coûts d'emprunt incorporés

Le montant des coûts d'emprunt incorporés dans les coûts d'actifs au cours de la période se présente comme suit :

En million d'ouguiyas	31/12/2011	Coût	
		incorporé sur la période	31/12/2012
Guelb2	2 505	2 337	4 842
Port minéralier	2 114	110	2 224
Total	4 619	2 447	7 066

Location-Financement (leasing financier) :

La valeur comptable brute des leasings financiers compris dans les immobilisations en cours (cf. 4.1 Immobilisations corporelles) se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	Acquisitions	Cessions	31/12/2012
Divers matériels Guelbs II (Part BID)	4 871	9 861	(831)	13 901
Matériels voie (Part BID)	2 365	552	(2 918)	0
Valeurs brutes	7 236	10 413	(3 749)	13 901

Les divers matériels Guelbs II dans les immobilisations en cours correspondent :

- ✓ Aux 6 systèmes de chargement de wagon pour 3 609 MUM
- ✓ Aux 4 Concentrations Humides pour 4 562 MUM
- ✓ Aux 6 Locomotives pour 5 730 MUM

La valeur comptable brute des leasings financiers compris dans les immobilisations finales (cf. 4.1 Immobilisations corporelles) se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	Transferts	Cessions	31/12/2012
Renouvellement Equipement. Port (Part BID)	7 686	0		7 686
Divers matériels Guelbs II (Part BID)	5 304	831	0	6 135
Matériels voie (Part BID)	3 389	2 918	0	6 307
Valeurs brutes	16 379	3 749	0	20 128

Les divers matériels Guelbs II correspondent aux 10 camions de mine pour 6 135 MUM.

Les Matériels de « Voie » correspondent à l'usine de traverses en béton pour 3 747 MUM et à des fournitures d'équipement de voie pour 2 559 MUM.

Obligation en matière de location-financement :

Paiements minimums de location en milliers USD	31/12/2012	31/12/2011
Échéance 1 an	6 133	7 645
De la 2 à la 5e incluse	55 590	55 701
Plus de 5 ans	75 511	94 406
Moins charges financières futures	(26 834)	(32 180)
Dettes de location financement fin 2012	110 400	125 572

5.1.1 Immobilisations évaluées à la juste valeur

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des catégories d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000. Les valeurs réévaluées ont été confirmées au cours de l'exercice 2001 par un expert indépendant, le cabinet Met-Chem. Par ailleurs, certaines catégories d'immobilisations sont, depuis, réévaluées régulièrement, notamment au cours de l'exercice 2006. La juste valeur a été déterminée selon l'approche de coût de remplacement net d'amortissement, en raison de l'absence d'indication de marché.

L'estimation du coût de remplacement a été faite en tenant compte des critères suivants :

- ✓ La valeur à l'état neuf ;
- ✓ L'état technique de l'équipement ;
- ✓ La durée de vie totale et l'âge de l'équipement.

Un inventaire général des immobilisations a été réalisé par le cabinet tunisien ECOVIS en 2012 conduisant à une réévaluation de certaines catégories d'immobilisations en 2013.

VALEUR BRUTE	Correction	31/12/2011	2011 corrigée	Acquisitions	Cessions	31/12/2012
Installations complexes spécialisées	2 883	120 181	123 064	4 183	(4 849)	122 399
Matériel ferroviaire et de voie	22	69 355	69 377	1 034	(1 202)	69 210
TOTAL	2 906	189 536	192 441	5 217	(6 050)	191 608

AMORTISSEMENTS	Correction	31/12/2011	2011 corrigée	Dotations	Reprises	31/12/2012
Installations complexes spécialisées	597	84 412	85 009	4 436	(4 733)	84 711
Matériel ferroviaire et de voie	14	36 755	36 769	2 238	(970)	38 037
TOTAL	610	121 167	121 777	6 674	(5 703)	122 748

VALEUR NETTE COMPTABLE	Correction	31/12/2011	2011 corrigée	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Installations complexes spécialisées	2 287	35 769	38 056	(253)	(115)	37 688
Matériel ferroviaire et de voie	9	32 600	32 608	(1 204)	(232)	31 173
TOTAL	2 295	68 369	70 664	(1 456)	(347)	68 860

L'incidence des écritures d'inventaire des immobilisations par correction d'erreur sur les valeurs d'ouverture se présente comme suit :

Valeurs brutes : 2 905 MUM

- ✓ Installations complexes spécialisées : 2 883 MUM
- ✓ Matériel ferroviaire et de voie : 22 MUM

Amortissements : 609 MUM

- ✓ Installations complexes spécialisées : 596 MUM
- ✓ Matériel ferroviaire et de voie : 13 MUM

5.1.2 Immobilisations évaluées au coût d'entrée

VALEUR BRUTE	Correction	31/12/2011	2011 corrigée	Acquisitions	Cessions	31/12/2012
Terrains	0	3 204	3 204	3 765	-	6 968
Aménagements terrains	0	219	219	87	(15)	291
Bâtiments	4 290	83 531	87 821	13 788	(573)	101 035
Matériel d'exploitation	4 821	135 033	139 854	19 810	(3 319)	156 345
Matériel transport	2 127	8 450	10 577	1 089	(478)	11 189
Matériel Informatique & bureaux	397	3 456	3 853	113	(16)	3 950
Mobilier bureaux & autres	264	2 506	2 770	79	(60)	2 788
TOTAL	11 899	236 398	248 297	38 730	(4 461)	282 567

AMORTISSEMENTS	Correction	31/12/2011	2011 corrigée	Dotations	Reprises	31/12/2012
Terrains	-	-	-	-	-	-
Aménagements terrains	0	183	183	3	(5)	182
Bâtiments	651	26 363	27 014	4 148	(523)	30 638
Matériel d'exploitation	1 740	64 204	65 944	11 577	(3 597)	73 924
Matériel transport	837	6 383	7 220	1 254	(577)	7 898
Matériel Informatique & bureaux	126	2 932	3 058	238	(31)	3 266
Mobilier bureaux & autres	203	1 200	1 403	493	(65)	1 831
TOTAL	3 557	101 265	104 822	17 714	(4 798)	117 738

VALEUR NETTE COMPTABLE	Correction	31/12/2011	2011 corrigée	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Terrains	0	3 204	3 204	3 765	-	6 968
Aménagements terrains	0	36	36	84	(10)	110
Bâtiments	3 639	57 168	60 807	9 640	(50)	70 397
Matériel d'exploitation	3 080	70 829	73 909	8 233	278	82 420
Matériel transport	1 290	2 067	3 357	(165)	99	3 291
Matériel Informatique & bureaux	271	524	795	(126)	15	684
Mobilier bureaux & autres	61	1 306	1 367	(414)	5	958
TOTAL	8 342	135 133	143 475	21 017	337	164 829

L'incidence des écritures d'inventaire des immobilisations par correction d'erreur sur les valeurs d'ouverture se présente comme suit :

Valeurs brutes : 11 898 MUM

Bâtiments	4 289
Matériel d'exploitation	4 820
Matériel transport	2 128
Matériel Informatique & bureaux	397
Mobilier bureaux & autres	264

Amortissements : 3 557 MUM

Bâtiments	651
Matériel d'exploitation	1 740
Matériel transport	837
Matériel Informatique & bureaux	126
Mobilier bureaux & autres	203

Le tableau suivant donne les valeurs brutes des immobilisations corporelles entièrement amorties qui sont encore en usage au 31 décembre 2012 :

Désignation En millions d'ouguiyas	Valeur brute	
	2012	2011
Bâtiments	11 355	11 774
Matériel Ferroviaire et voie	10 556	9 377
Installations complexes et spécialisées	52 112	51 100
Matériel d'exploitation	29 654	25 936
Matériel transport	4 502	3 324
Autres immobilisations corporelles	2 933	2 622
TOTAL	111 111	104 133

5.2 Actifs incorporels

Variation des immobilisations brutes	Correction	31/12/2011	2011 corrigée	Acquisitions	Cessions	31/12/2011
Valeurs incorporelles immobilisées	411	4 610	5 021	55	(3)	5 072
TOTAL	411	4 610	5 021	55	(3)	5 072

Variation des amortissements	Correction	31/12/2011	2011 corrigée	Dotations	Reprises	31/12/2011
Valeurs incorporelles immobilisées	313	1 658	1 970	317	(23)	2 264
TOTAL	313	1 658	1 970	317	(23)	2 264

Valeur nette des actifs incorporels	99	2 952	3 050	-262	19	2 808
--	-----------	--------------	--------------	-------------	-----------	--------------

L'incidence des écritures d'inventaire des immobilisations par correction d'erreur sur les valeurs d'ouverture se présente comme suit :

- ✓ Valeurs brutes pour 410 MUM
- ✓ Les amortissements pour 311 MUM

Ces actifs incorporels correspondent à des logiciels et brevets acquis.

5.3 Autres actifs financiers

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et avances	6 564	1 513
Dépôts et cautionnements	56	37
Titres de participation	25	20
Participations dans les entreprises associées	320	8
Titres mis en équivalence	12 415	12 985
TOTAL	19 380	14 649

L'augmentation du poste Prêts et Avances correspond au reclassement des avances consenties à EL AOUIJ (412 MUM en 2010 et 3 622 MUM en 2012).

L'augmentation des participations dans les entreprises associées se composent comme suit :

- ✓ 50% de la participation totale de la SNIM dans le capital de la SPEG a été versé pour un montant de 195 MUM
- ✓ 25% de la participation totale de la SNIM dans le capital de MEE a été versé pour un montant de 125 MUM.

Les titres mis en équivalence correspondent :

- ✓ aux titres de la Mauritania Airlines International (MAIL) pour 430 MUM
- ✓ et aux titres d'EL AOUIJ MINING COMPAGNY (EMC) pour 11 985 MUM.

Les prêts et avances consentis aux salariés du Groupe ou aux entreprises associées, ne portent pas d'intérêts. L'impact de l'actualisation n'étant pas jugé significatif, les prêts sont enregistrés à la valeur des montants prêtés.

Les dépôts et cautionnement sont évalués sur la base des montants décaissés. L'écart avec leur juste valeur n'est pas significatif.

5.4 Stocks et en-cours de production

Les stocks sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	2011 corrigée	31/12/2011	Correction
Matières premières au coût moyen pondéré	58 530	51 689	51 689	(0)
Matières premières à la valeur nette de réalisation	44 164	40 319	40 319	0
Marchandises et produits finis	966	492	492	(0)
Stocks de minerai de fer au coût moyen pondéré	27 002	31 934	31 934	(0)
stocks de minerai de fer à la valeur nette de réalisation	12 244	14 567	15 806	(1 239)
Correction ATTM		(1 198)		(1 198)
Stocks au plus bas du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation	57 375	54 179	56 616	(2 437)

L'incidence des écritures de capitalisation des coûts de terrassement de l'exercice 2011 par correction d'erreur sur la valeur d'ouverture de stock minerai est 1 239 MUM.

L'augmentation des stocks de matières premières s'explique essentiellement par la progression du stock des hydrocarbures pour 2 726 MUM (essentiellement effet prix) et par l'augmentation du stock de pièces de rechange (Engins miniers pour 3 137 MUM et les explosifs pour 1 069 MUM).

La baisse des stocks de minerai s'explique par un effet quantité combiné avec la baisse du coût moyen pondéré de stock (effet découverte de Guelbs II) pour 3 693 MUM et une reprise sur dépréciation des stocks de minerai pour 1 370 MUM.

Le Groupe ne pratique aucun nantissement sur les stocks.

5.5 Clients et comptes rattachés

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Clients minerai	68 194	38 935
Autres Clients	10 500	15 102
Correction ATTM		(4 782)
Total	78 694	49 255

Généralement il n'existe pas de risque de crédit sur les clients minerais. Mais en 2012, le client minerais Lucchini en cours de liquidation a été provisionné pour solde de 981 MUM.

Une analyse des risques de non-recouvrement pour les autres clients est menée régulièrement afin d'adapter les éventuelles dépréciations de créances.

Le montant des dépréciations sur les autres clients s'élève à 1 126 MUM au 31 décembre 2012 contre 462 MUM au 31 décembre 2011.

Le tableau de passage des dépréciations des créances se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Dépréciation au 01 janvier	492	180
Réévaluation change		
Dépréciation complémentaire	1 615	312
Utilisation	0	0
Reprises	0	0
Total	2 107	492
Montant recouvré des créances dépréciées	0	0
Montant bruts des créances dépréciées	2 107	462

5.6 Autres débiteurs

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs débiteurs	4 541	4 240
Trustee	5 274	2 874
Créances fiscales	359	2 547
Comptes de régularisation	1 151	1 920
Débiteurs divers	2 101	1 246
Correction ATTM		1 804
TOTAL	13 426	14 632

Les fournisseurs débiteurs concernent des avances consenties aux fournisseurs.

Le Fonds Trustee est alimenté directement par la banque lors des encaissements des ventes clients et est destiné au remboursement des échéances liées aux emprunts du même nom.

Les comptes de régularisation sont composés de charges constatées d'avance.

Le compte de débiteurs divers se compose des avances à court terme consenties aux personnels, de créances sur les organismes sociaux et de créances diverses.

5.7 Instruments financiers : informations à fournir

5.7.1 Instruments financiers inscrits à l'état de situation financière

Au 31 décembre 2012, les instruments financiers inscrits à l'état de situation financière se présentent comme suit :

Ventilation par catégorie d'instruments							
En millions d'ouguiyas	Valeur dans l'état de situation financière	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Autres actifs financiers	6 620	6 620			56	6 564	
Clients et comptes rattachés	78 694	78 694				78 694	
Autres débiteurs	13 486	13 486				13 486	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	311 870	311 870	75 693		236 177		
Actifs	410 670	410 670	75 693	0	236 233	98 744	0
Emprunts portant intérêts	198 319						198 319
Fournisseurs et comptes rattachés	41 932					41 932	
Autres créanciers	16 364			0		16 364	
Passifs	256 615	0	0	0	0	58 296	198 319

La juste valeur des autres actifs financiers (prêts, dépôts) n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti.

La juste valeur des clients, autres débiteurs, fournisseurs et autres créanciers n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti actualisé par le cours de clôture de leur devise transactionnelle.

Compte tenu de l'environnement spécifique de la SNIM (Absence de données de marché nécessaires pour déterminer une courbe des taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels), les emprunts sont valorisés au coût historique.

5.7.2 Instruments financiers dérivés

En application de la norme IFRS 7, les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées selon les différentes techniques de valorisation définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Le groupe applique le niveau 2 pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Au 31 décembre 2012, les instruments financiers liés au risque de change en cours (à la date de clôture) se présentent comme suit :

Risque de change :

Comptabilité de couverture	2012				2011			
	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de devises		Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de devises	
			Achetés	vendus			Achetés	vendus
Risque de change								
a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)								
Contrat à terme devises								
Euro	838	2 778	85 800		(1 576)	(5 478)	97 500	
JPY	-	-	-		0	1	30 000	
CHF	-	-	-		-	-		
CAD	(1)	(3)	750		(28)	(98)	5 300	
Options sur devises	-				-			
Euro	937	3 109	77 600	70 100	(1 536)	(5 339)	69 300	74 300
JPY	-	-			-	-		
CHF					(32)	(113)	6 500	6 500
CAD	(3)	(9)	2 500	2 500	-			
b) Couverture de juste valeur (FVH)								
Contrat à terme devises								
Euro	42	140,34	6 500		31	108	3 000	
Options sur devises	-				-			
Euro	14	47,56	2 000		6	21	5 000	
c) Autres opérations								
Options sur devises								
Euro	(80)	(266)	7 000	45 600	(1 212)	(4 213)		51 400
JPY	-	-			-	-		
CHF	-	-			(39)	(136)		4 000
CAD	(8)	(25)		2 000	-			
Contrat à terme Euro	(11)	(38)	2 000	2 000				
Total change	1 729	5 734			(4 386)	(15 247)		

Risque de prix sur les approvisionnements en matières premières :

Au 31 décembre 2012, les instruments financiers liés au risque de prix sur les matières premières (à la date de clôture) se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture	2012				2011			
	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de tonnes		Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de tonnes	
			Achetés	vendus			Achetés	vendus
Risque sur matières premières								
a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)								
Swaps de matières premières								
Fuel	(13)	(44)	1 200		(67)	(234)	1 100	
Gasoil	60	198	950		(30)	(103)	1 150	
Autres	-	-			-	-		
Options sur de matières premières								
Fuel	23	78	1 200	1 200	48	168	800	800
Gasoil	118	390	1 300	1 300	105	365	850	850
Autres	-	-			-	-		
b) Autres opérations								
Options sur de matières premières								
Fuel	(17)	(56)		600	(76)	(265)		600
Gasoil	(45)	(149)		700	(99)	(346)		550
Autres	-	-			-	-		
Total matières premières	126	417			(119)	(415)		

Risque de taux :

Au 31 décembre 2012, les instruments financiers liés au risque de taux d'intérêt à la date de clôture se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture	2012				2011			
	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de devises		Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de devises	
			Achetés	vendus			Achetés	vendus
Risque de taux d'intérêt								
a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)								
Swaps de taux d'intérêt								
EUR	(1 424)	(4 723)	101 000		(1 240)	(4 310)	202 000	
JPY	-	-			-	-		
CHF	-	-			-	-		
Options sur taux d'intérêt								
Euro	(588)	(1 950)	90 000	70 000	(472)	(1 641)	90 000	70 000
JPY	-	-			-	-		
CHF	-	-			-	-		
b) Autres opérations								
EUR	-	-			-	-		
JPY	-	-			-	-		
CHF	-	-			-	-		
Total taux d'intérêt	(2 012)	(6 673)			(1 712)	(5 951)	-	-
Total	(157)	(522)			(6 217)	(21 612)		

L'impact des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2012 sur le compte de résultat se présente comme suit :

Couverture de Flux de trésorerie Cash Flow Hedge	Montant recyclé en résultat sur la période	Inefficacité enregistrée en résultat
Couverture de change	(3 543 351) USD	(386 921) USD
Couverture de taux	(1 021 084) USD	(737 369) USD
Couverture de matières premières	(129 240) USD	(113 745) USD

Couverture de Juste Valeur Fair Value Hedge	Gains et pertes sur instruments de couverture	Gains et pertes sur éléments couverts	Inefficacité enregistrée en résultat
Couverture de change	(41 369) USD	(191 750) USD	(150 381) USD
Couverture de taux			
Couverture de matières premières			

Instruments dérivés non qualifiés de couverture	Gains et pertes latentes comptabilisés en résultat
Couverture de change	792 303 USD
Couverture de taux	-
Couverture de matières premières	121 375 USD

Objectif et politique de couverture :

Le marché du minerai de fer est libellé en dollars américains ; par conséquent la totalité du chiffre d'affaires de la SNIM est réalisée en dollars américains.

La réglementation des changes en vigueur en Mauritanie interdit toute possibilité de gérer les risques de change contre la monnaie nationale.

La SNIM est donc exposée au risque de change contre le dollar américain sur des dépenses d'exploitation libellées en devise tierce (importation d'euros, en CAD contre des dollars américains).

Par ailleurs, pour financer son développement, la SNIM a contracté des emprunts libellés en dollars américains, en euros et en yen auprès de bailleurs de fonds internationaux.

En fonction de l'évolution du dollar américain contre ces devises, une part plus ou moins importante de recettes devra être affectée au service de la dette. Par conséquent, la SNIM est bien en situation de risque de change contre le dollar pour l'ensemble de sa dette exprimée en une devise tierce.

La Société a formalisé sa politique de gestion des risques et, notamment, son niveau de tolérance vis-à-vis de ces risques. Des procédures de mesure de l'exposition de la Société au risque de change (réalisé et prévisionnel) ont été établies. Ces procédures ont été approuvées par la Direction Générale et sont revues annuellement.

La Société s'oblige à traiter ses opérations de couverture avec des banques de premier rang (Société Générale, BNP Paribas).

Risque de change :

Pour gérer son risque de change sur transactions, la politique de la Société consiste à couvrir le risque de change des engagements fermes et prévisionnels d'achats libellés en devises. Les instruments de couverture négociés ont une durée correspondant à celle des transactions fermes ou prévisionnelles. En règle générale, les instruments de couverture ont des échéances n'excédant pas un an.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, la Société a recours à des contrats d'achat à terme et des contrats d'achat ou de vente d'options sur devises. Généralement, les contrats de vente d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture (tunnel). Les instruments dérivés sont négociés de gré à gré auprès d'institutions financières de premier plan.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de la juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des contrats à terme) de la SNIM est exposée ci-dessous. Cette analyse repose sur les hypothèses suivantes : d'une part, une variation raisonnable du taux de change de l'euro, d'autre part, en admettant que toutes les autres variables restent constantes.

En USD	Variation de l'euro	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
2012	10%	(237 642)	22 070 141
	-10%	(3 239 560)	(18 096 559)

Dollar = 301,52 Ouguiyas

Risque de matières premières :

Le Groupe est exposé au risque de variations des cours de matières premières sur ses transactions opérationnelles fermes ou prévisionnelles.

La politique du Groupe est de couvrir ces risques. Pour atteindre ses objectifs de couverture, le Groupe a recours à des contrats d'achat ou de vente d'options sur matières premières ou des contrats de swap. Certains contrats de vente d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture.

L'horizon de gestion du Groupe est inférieur à un an.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de la juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des swaps) de la SNIM donne une variation raisonnable du cours des matières premières, toutes les autres variables étant constantes.

En USD	Variation du prix des matières premières	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
2012	10%	485 480	2 537 720
	-10%	(1 234 693)	(1 866 050)

Risque de taux :

La SNIM décroche des financements importants pour la réalisation de son Programme de Développement et de Modernisation (PDM).

Ces financements sont indexés sur des taux variables (libor). Le Groupe est donc exposé à un risque financier lié à la hausse des taux d'intérêt.

La politique du Groupe est de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt sur ces emprunts à taux variable sur un horizon de gestion de 5 ans.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, le Groupe a recours à des instruments dérivés de taux d'intérêt et conclut des contrats de swaps et des contrats optionnels (caps, floors, collars).

Pour limiter les effets d'une hausse des taux USD sur le niveau des charges financières, la SNIM a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux d'emprunt maximum.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôt et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des instruments dérivés de taux) de la SNIM donne une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant constantes.

En USD	Variation des taux	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
2012	+0,5%	(140 055)	2 219 013
	-0,5%	47 541	(2 268 935)

Risque de crédit :

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée.

L'essentiel du portefeuille client est constitué des clients minerais qui paient 90% de la commande par avance et 10% à 29 jours. Pour ces clients, il n'existe pas de risque de crédit.

Pour les autres clients, de soldes généralement peu significatifs, une analyse des risques de non recouvrement est menée régulièrement afin d'adapter les éventuelles dépréciations de créances.

L'exposition maximale est égale à la valeur comptable telle qu'elle est présentée dans la note 4.5.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et certains instruments dérivés, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Risque de liquidité

La SNIM gère le risque d'être à court de trésorerie par une gestion prévisionnelle des liquidités tenant compte de la maturité des investissements financiers et des estimations des flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles. Pour réduire davantage le risque d'illiquidité, 94% des emprunts contractés par la SNIM sont placés sous trustee. Le système de trustee consiste à prélever un montant sur les ventes mensuelles jusqu'à constitution des échéances avec six mois d'avance et ne peut être utilisé que pour le remboursement de ces emprunts.

Au 31 décembre 2012, 6% des dettes de la SNIM arrivent à échéance à moins d'un an contre 6% en 2011

Maturité

Le tableau suivant présente le profil de la maturité des passifs financiers au 31 décembre 2012 sur la base des paiements contractuels non actualisés.

Le principal ne tient compte que de la dette effectivement tirée par le Groupe SNIM au 31/12/2012.

Les charges d'intérêt correspondent aux intérêts sur la dette du Groupe SNIM totalement tirée au 31/12/2012.

Par conséquent, les futurs tirages sur la dette PDM et leurs charges d'intérêt correspondantes ne sont pas pris en compte pour l'établissement de ce tableau de maturité.

En millions d'ouguiyas	Moins 3 mois			3 à 12 mois		
	Principal	Intérêt	Cash flow total	Principal	Intérêt	Cash flow total
Emprunts Portant Intérêt	196	26	222	10 715	7 522	18 237
	1 à 5 ans			plus de 5 ans		
	Principal	Intérêt	Cash flow total	Principal	Intérêt	Cash flow total
Emprunts Portant Intérêt	79 618	24 962	104 580	107 642	15 215	122 857

5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	311 870	313 280
Concours bancaires	(5 658)	(2 615)
Correction ATTM		(18)
TOTAL	306 212	310 647

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque et les caisses.

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, liquides et immédiatement convertibles.

Les concours bancaires comprennent les crédits ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

5.9 Capital social

Le capital social du Groupe au 31 décembre 2012 s'élève à 12 180 000 000 ouguiyas, soit 1 218 000 actions à 10 000 ouguiyas chacune. Le capital est entièrement appelé et libéré.

Le capital ne contient aucune action à droit de vote préférentiel.

Il est réparti comme suit :

	(Ouguiya)	(%)
État Mauritanien :	9 543 030 000	78,35%
Industrial Bank of Kuwait :	873 200 000	7,17%
Arab Mining Company :	689 790 000	5,66%
Irak Fund for External Development :	558 820 000	4,59%
Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM - Maroc) :	279 500 000	2,30%
Banque Islamique de Développement :	218 300 000	1,79%
Privés Mauritaniens :	17 360 000	0,14%
Total :	12 180 000 000	100,00%

Le poste prime d'émission est de 6 464 MUM. Cette prime d'émission est relative aux précédentes augmentations du capital.

Au 31 décembre 2012, la réserve légale présente un solde de 1 218 MUM, soit 10% du capital social.

5.10 Emprunts et dettes financières

5.10.1 Dettes sous Trustee

Les emprunts susmentionnés ont été couverts par un accord de Trust conclu en date du 7 juillet 1980 entre la Société, les bailleurs de fonds, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, la Société Générale (pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France) et la Law Debenture Trust Corporation. Aux termes de cet accord, par le biais duquel, cette dernière avait été désignée en tant que "Trustee", le compte de Trust serait régulièrement alimenté par des virements de fonds destinés au règlement des semestrialités dues aux bailleurs de fonds.

De plus, un autre accord avait été conclu en date du 7 juillet 1980 également entre la Société, les bailleurs de fonds, la Banque Centrale de Mauritanie et la Société Générale. Aux termes de ce dernier accord, par le biais duquel un compte de domiciliation serait ouvert auprès de la Société Générale pour recevoir tous les encaissements des ventes de minerai, la Société Générale effectuerait les virements nécessaires au "Trustee" pour lui permettre d'honorer les dispositions stipulées dans l'accord de Trust susmentionné.

Le compte de Trust dont il est question ci-dessus a un solde débiteur de 5 274 MUM au 31 décembre 2012 contre 2 874 MUM au 31 décembre 2011. Il est imputé au poste "Débiteurs divers" (rubrique Autres débiteurs).

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2012	31/12/2011
Dettes sous trustee					
Agence Française de Développement					
Emprunt n°. 70X	EUR	5,00%	2019	135	145
Emprunt n°. 89U	EUR	2,00%	2020	512	543
BEI 6	EUR	3,07%	2015	3 306	4 144
BAD 2002	USD	Var.	2016	-	3 869
AFD (Centrale)	EUR	Var.	2019	6 130	6 684
AFD (Centre de formation)	EUR	Var.	2021	2 517	1 308
BEI VII (Centrale)	EUR	6,90%	2019	6 431	6 798
BID PORT	USD	Var.	2023	6 099	6 466
FED/03/EUR	EUR	Var.		13 642	9 358
PDM					
VOIE					
BID	USD	Var.	2024	6 940	5 094
GUELBES II					
BEI	USD	6,03%	2024	19 787	7 727
BAD	USD	Var.	2024	35 278	13 463
AFD	USD	Var.	2024	19 650	7 626
BID	USD	Var.	2024	20 249	8 228
KFW/G21/USD	USD	Var.	2021	6 222	6 637
KFW/G22/USD01	USD	5,96%		13 330	3 003
PORT					
KFW NP1	USD	Var.	2022	15 606	6 815
KFW NP2	USD	Var.	2022	10 502	5 778
Sous total				186 335	103 687

5.10.2 Dettes hors Trustee

Il s'agit d'emprunts relatifs aux projets miniers qui ne rentrent pas dans le cadre du Trustee et dont le remboursement s'effectue directement auprès des prêteurs.

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2012	31/12/2011
Dettes hors trustee					
Banque Européenne d'Investissement					
Emprunt (SAFA)	EUR	0	2013	51	94
Banque Islamique de Développement	USD	0,00%	2009	-	233
Banque Marocaine pour le commerce extérieur					
Emprunt (ATTM)	EUR	4,30%	2012	0	2 381
Correction ATTM					230
Société Générale de Mauritanie(ATTM)	MRO	10,40%	2015	465	654
Etat Mauritanien (COMECA)	MRO	0,00%	2015	474	
Prime à payer sur couverture de taux	USD		2015	49	63
Sous total				1 039	3 655

Situation des Conventions de Financement PDM

Projet	Prêteur	Devise	Taux	Dernière Échéance	Total Millions MRO	Tiré Millions MRO	Non Tiré Millions MRO
Guelbs II	AFD	EUR	Var	2024	29 967	19 978	9 989
	BEI	EUR	Fixe	2024	29 967	19 978	9 989
	BAD	USD	Var	2024	52 766	35 278	17 488
	BID	USD	Var	2023	24 122	24 122	0
	Banques commerciales (tranche 1)	EUR	Var	2022	6 748	6 748	0
Port	Banques commerciales (tranche 2)	EUR	Var	2022	15 982	13 305	2 678
	Banques commerciales (tranche 1)	EUR	Var	2022	15 982	15 982	0
	Banques commerciales (tranche 2)	EUR	Var	2022	12 832	10 308	2 524
Voie	BID	USD	Var	2025	8 443	6 940	1 503
C.Formation	AFD	EUR	Var	2021	2 797	2 797	0
Total					199 607	155 436	44 171

5.10.3 Dettes rééchelonnées

Dans le cadre du huitième club de Paris, réuni le 08 juillet 2002, et suite à l'accord bilatéral signé entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie en date du 26 Mai 2003, la dette française rééchelonnée dans le cadre des accords d'allègement III, IV, V et VI est annulée au profit de l'État Mauritanien, dans le cadre de l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés). La dette rééchelonnée de la SNIM, relative à ces allègements, a été réorganisée par un protocole d'accord signé entre le Ministère des Finances et la SNIM en date du 21 août 2003. Ce protocole définit les modalités de paiement à l'État mauritanien de la dette rééchelonnée de la SNIM, initialement due à la Banque de France et à la Coface.

Le montant total de ce protocole d'accord (Accord 8) est de 15 235 989,75 EUR, représentant le service de la dette du 30 juin 2002 au 30 juin 2019 au titre des accords III, IV, V et VI, dont 12 763 021,30 EUR de principal (correspondant au solde non remboursé sur ces accords) et 2 472 968,44 EUR d'intérêts.

Le solde de cet accord est de 2 612 MUM au 31 décembre 2012 contre 2 769 MUM au 31 décembre 2011.

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Échéance	31/12/2012	31/12/2011
Dettes rééchelonnées					
Echéances rééchelonnées sur la dette française					
Accord 8	EUR	3,00%	2 019	2 612	2 769
Sous total				2 612	2 769

5.10.4 Dettes rétrocédées

Dans le cadre du SYSMIN, l'Union Européenne a accordé à l'État Mauritanien une subvention de 58 millions d'euros par convention No. 5 546/Mau en date du 23 octobre 1995. La convention prévoit la rétrocession de la subvention sous forme de prêt à la SNIM pour la réhabilitation de certaines de ses installations industrielles. Dans le cadre de cette rétrocession, un accord tripartite définissant les modalités de remboursement a été cosigné par l'Union Européenne, le Gouvernement Mauritanien et la SNIM. Cet accord définit les modalités de la rétrocession sous forme d'une subvention non remboursable, équivalente au montant alloué à l'assistance technique, soit 0,8 million d'euros et d'un prêt remboursable de 57,2 millions d'euros.

Le solde non remboursé de cette subvention s'élève à 4 335 MUM au 31 décembre 2012 contre 5 697 MUM au 31 décembre 2011.

La Société s'était engagée, dans les contrats de la plupart des prêts susmentionnés, à respecter certaines conditions dont, entre autre, le règlement des sommes dues à leurs échéances, l'assujettissement des distributions de dividendes à certaines conditions et le maintien des ratios d'endettement et de service de la dette.

En cas d'infraction à ces conditions, ou à l'une d'entre elles, les prêteurs pourraient arrêter les débloquages de fonds ou exiger le remboursement immédiat des emprunts.

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Échéance	31/12/2012	31/12/2011
Dettes rétrocedées					
Saudi Fund for Development	SAR	1,00%	2 039		639
Communauté Economique Européenne (Sysmin I)	EUR	0,50%	2 028	3 851	3 823
Fonds Africain de Développement	UCB	0,75%	2 038	-	4 008
Communauté Economique Européenne (Sysmin II)- (N° 5546)	EUR	3,00%	2 015	4 335	5 697
Sous total				8 185	14 167

TOTAL EMPRUNTS	198 171	124 278
-----------------------	----------------	----------------

Emprunts à moins d'un an	10 911	8 658
Emprunts à long et moyen terme	187 260	115 621

Les emprunts à moins d'un an correspondent à la part des emprunts qui sera remboursée au cours des douze prochains mois.

5.11 Obligations au titre des retraites

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Provisions pour IDR	8 511	4 206	(1 160)	11 684
Provisions pour retraite complémentaire	7 778	1 024		8 802
TOTAL	16 289	5 230	(1 160)	20 485

Descriptif du régime à prestation définie :

Au moment de son départ à la retraite, une indemnité est versée au salarié en fonction :

- ✓ du salaire au moment de son départ de la société ;
- ✓ de l'ancienneté du salarié dans la société.

Il convient de noter que cette indemnité est versée sans condition de présence dans la société au moment du départ à la retraite.

Hypothèses actuarielles :

L'engagement a été déterminé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projeté. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Hypothèses	Hypothèses retenues
Age de départ à la retraite	60 ans pour les hommes 55 ans pour les femmes
Taux d'augmentation des salaires	15,56%
Taux d'actualisation	6,31%
Taux de mortalité	TM 60-64 – 20%
Taux de rotation du personnel	2,45% répartis de manière décroissante par âge
Inflation	6%

La méthode retenue pour la comptabilisation des pertes et gains actuariels est la règle dite du corridor.

	31/12/2012	31/12/2013
Début de période	01/01/2011	01/01/2012
Fin de période	31/12/2011	31/12/2012
Taux d'actualisation de l'évaluation	6,31%	6,31%
Taux d'intérêt sur la dette	6,31%	6,31%
Taux de rendement des placements attendus	NA	NA
Durée résiduelle moyenne d'activité attendue	8ans	8ans

Variation de la dette actuarielle :

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2013
Dette actuarielle à l'ouverture	19 419	19 194
Coût des services rendus	1 639	1 315
Coût financier	1 329	1 211
Cotisations employés	0	0
Modifications de régime	0	0
Acquisition / Vente	0	0
Réductions / Cessations	0	0
Pertes et gains actuariels	(2 309)	(1 585)
Prestations payées	(884)	(660)
Autres	0	0
Dettes actuarielles à la clôture	19 194	19 475

Variations des placements :

Les prestations définies par la SNIM ne sont pas adossées à des placements.

Couverture financière :

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2013
Couverture financière	(19 194)	(19 476)
Calcul du corridor	1 919	1 919
Pertes et gains actuariels	9 184	
Pertes et gains actuariels à amortir	8 299	7 262
Pertes et gains amortis sur la période	1 238	956
Provisions	10 895	12 214

Coût sur la période :

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	31/12/2013
Coût des services rendus	1 639	1 315
Coût financier	1 329	1 211
Rendement prévu des placements		
Amortissement des pertes et gains actuariels	1 238	1 037
Amortissement des modifications de régime		
Effet des réductions / Cessations		
Coût total	4 206	3 564
Prestations versées et non remboursées par le fonds	(884)	(661)
Coût total	3 322	2 903

Descriptif du régime à cotisation définie :

Pour les agents SNIM de nationalité mauritanienne sous contrat à durée indéterminée et en cours postérieurement à 2011, au moment du départ à la retraite, de décès ou de licenciement à l'initiative de l'entreprise, une indemnité leur est versée qui est égale à cent vingtième :

- ✓ De la a cotisation patronale de 10% et la cotisation salariale de 7% du salaire de référence ;
- ✓ Des revenus des placements des cotisations patronales et salariales ;
- ✓ Du coût des services passés pris en charge par SNIM (10% du salaire de référence de 2012) ;
- ✓ Du salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté.

Dans les autres cas, seules les cotisations salariales et les revenus du placement des cotisations salariales sont versés au salarié.

Hypothèses actuarielles :

La charge a été déterminée sous les hypothèses suivantes :

- ✓ Une souscription de la totalité des salariés ;
- ✓ Pas de charge sociale due au titre de la retraite complémentaire ;
- ✓ Convergence des taux en 20 ans vers 5%, soit une prime de risque de 3% par rapport à l'inflation ;
- ✓ Aucun taux de rendement garanti ;
- ✓ Le taux de revalorisation correspond au taux de rendement financier qui est égal à 9

5.12 Provisions

Les provisions couvrent les risques liés aux conflits et litiges avec le personnel sortant. Ces provisions ne sont pas actualisées car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

En millions d'ouguiyas	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Provisions pour risques	2 564	1 850		4 414
TOTAL	2 564	1 850	-	4 414

5.13 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le poste dettes fournisseurs s'analyse comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs	40 069	41 297
Factures à recevoir	1 863	571
Correction ATTM	-	900
TOTAL	41 932	42 768

Il n'existe pas de dettes fournisseurs escomptées à la date de la clôture.

5.14 Impôts

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Taxe unique SNIM	9 349	11 440
Impôts sur les traitements et salaires	375	1 985
Correction ATTM	-	(101)
TOTAL	9 724	13 324

La SNIM dispose d'un régime particulier, notifié par une convention signée en date du 23 décembre 1998 entre l'État Mauritanien - représenté à ce titre par le Ministre des Finances et le Ministre des Mines et de l'Industrie - et la Société. Cette convention fut conclue pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 1999. Elle garantit à la Société son autonomie de gestion et la liberté d'importation.

La taxe unique comprend l'ensemble des impôts exigibles sur les bénéfices de l'exercice. En vertu de la convention particulière avec l'État, la SNIM est redevable de la taxe unique, par laquelle elle verse à l'État une redevance annuelle égale à 9% du chiffre d'affaires FOB réalisé à l'exportation du minerai de fer.

La convention particulière fut l'objet d'un avenant signé en décembre 2008 portant sur l'assiette de la taxe unique.

La taxe unique a diminué sensiblement en raison de la baisse du chiffre d'affaires (effet prix moins 25%).

Il n'y a pas lieu de constater d'impôts différés, car il n'y a pas de différence entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs de l'état de la situation financière.

La SNIM verse également une somme forfaitaire annuelle de 80 millions d'ouguiyas représentant la totalité de l'imposition des compensations d'impôts et taxes et des avantages en nature accordés par la SNIM à son personnel.

5.15 Autres taxes

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
TVA à décaisser	1 034	1 616
Autres taxes	587	554
TOTAL	1 621	2 170

La convention signée entre l'État Mauritanien et la SNIM l'exonère du paiement de tous les droits de douane et taxes assimilées, ainsi que de tous les impôts, droits, taxes et redevances de toutes natures relatifs à tous les produits, équipements et services de même que sur les activités de recherche minière pour le fer et de recherche d'eau. Elle exonère aussi du règlement de tous les droits de douanes et les taxes assimilées sur tous les matériels, matériaux, fournitures et

matières consommables importés par les entreprises et leurs sous-traitants et destinés aux travaux effectués pour le compte de la SNIM.

La convention particulière fut l'objet d'un avenant N° 1 signé le 19 juin 2001 portant sur l'introduction de la TVA et l'assujettissement du Groupe à cette taxe.

Aux termes de cet avenant à la nouvelle convention, la SNIM est soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les livraisons de biens et services non directement liés à l'exploitation industrielle et minière.

5.16 Autres créiteurs

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Clients créiteurs	7 957	7 921
Personnels et comptes rattaches	2 410	2 006
Dividendes à payer	56	36
Autres dettes et comptes de régularisation	5 940	2 724
Correction ATTM	-	3 247
TOTAL	16 364	15 935

Les autres dettes et comptes de régularisation incluent principalement les placements des filiales, charges à payer et les intérêts courus.

6 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Chiffre d'affaires

La production vendue représente les ventes de minerai de fer pour la somme de 332 255 MUM (1 127 109 140 dollars américains) pour l'exercice 2012 (somme nette de surestaries). Les ventes de minerai de fer sont faites en quasi-totalité à différents pays d'Europe Occidentale et à la Chine.

Trois clients réalisent 64% du chiffre d'affaires global de l'exercice 2012.

6.1.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

La répartition par zone géographique se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Chine	194 398	186 852
Italie	47 294	66 000
Allemagne	38 113	44 323
France	36 129	56 626
Belgique	10 454	32 140
Espagne	2 539	10 024
Angleterre	960	1 104
Autres	15 304	24 686
TOTAL	345 192	421 755

6.2 Produits des activités annexes

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Loyers, cessions de matière, télécom	1 351	74
Locations d'immeubles et matériel	48	73
Prestations diverses	1 954	2 034
Mise à disposition personnel	70	66
Cessions diverses	1 463	1 265
TOTAL	4 886	3 512

L'augmentation des prestations diverses est liée à la vente de ferraille.

La progression de cessions diverses est liée à la hausse des ventes de l'économat B.

6.3 Autres produits opérationnels

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Rabais, remise et ristournes obtenues	732	60
Produits et Profits	210	379
Reprises / provisions	3 394	111
Profits / cession	15	3
TOTAL	4 350	553

L'augmentation des reprises et provisions correspond à la reprise sur dépréciation de stock minerai pour 2 986 MUM

6.4 Matières consommables

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Matières & marchandises consommées	(92 124)	(82 063)
Vivres consommées & produits d'entretien	(998)	(810)
Achats eau électricité	(516)	(515)
Matières & fournitures	(98)	(83)
Matières consommées DSP	(6)	(7)
Correction ATTM	-	(900)
TOTAL	(93 742)	(84 377)

L'augmentation des consommables s'explique principalement par la hausse des prix des matières et la hausse des terrassements :

- ✓ Gasoil (plus 2 884 MUM),
- ✓ Fuel (plus 2 294 MUM),
- ✓ Explosifs (plus 2 047 MUM),
- ✓ Pneumatiques (plus 745 MUM),
- ✓ Engins Miniers (plus 960 MUM)
- ✓ Et les Huiles (plus 693 MUM)

6.5 Frais de personnel

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Charges salariales	(28 126)	(23 279)
Charges sociales	(3 238)	(2 362)
Provision IDR	(3174)	(1 279)
Retraite complémentaire	(794)	(874)
TOTAL	(35 333)	(27 795)

L'augmentation des frais de personnel est en lien d'une part avec la hausse des salaires, l'augmentation aux choix de 15% et d'autre part avec la hausse de la provision de l'IDR.

L'évolution de l'effectif du Groupe par catégorie se présente de la façon suivante :

Catégorie	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	439	532
Maîtrises	2 893	2 807
Ouvriers	2 478	2 216
TOTAL	5 810	5 555

Les effectifs moyens sont calculés sur la base des salariés présents à la fin de chaque mois.

6.6 Dotations aux amortissements et provisions

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	2011 corrigée	31/12/2011	Correction
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(24 719)	(23 538)	(19 371)	(4 167)
Dotations aux amortissements des actifs incorporels	(317)	(532)	(221)	(311)
Dotations aux provisions (risques et charges)	(1 850)	(1 928)	(1 928)	
Autres dotations aux provisions	(3 964)	(5 219)	(5 219)	-
Correction ATTM	-	(6 619)	-	(6 619)
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(30 850)	(37 836)	(26 739)	(11 097)

6.7 Impôts et Taxes

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Impôts sur avantages	(80)	(80)
Impôts divers	(420)	(356)
Correction ATTM	-	101
TOTAL	(500)	(335)

6.8 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Charges liées à l'investissement	(13 225)	(17 909)
Charges liées à l'activité	(4 964)	(3 853)
Autres charges	(3 905)	(6 703)
TOTAL	(22 094)	(28 466)

Les charges liées à l'investissement concernent principalement les frais de réparation et entretien, d'assurances ainsi que les frais d'études et d'assistance technique.

Les charges liées à l'activité concernent principalement les frais de missions, d'honoraires, de téléphone, d'analyse de minerai et les frais bancaires.

Le poste Autres charges concerne les dons et subventions, amendes et pénalités et les déclassements de stock.

La baisse des charges liées à l'investissement a été enregistrée principalement au niveau d'ATTM (moins 2 007 MUM) et de la COMECA (moins 887 MUM).

La baisse des autres charges correspond aux redressements fiscaux ayant eu lieu en 2011 pour 2 372 MUM.

6.9 Produits financiers

Les produits financiers se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	2 745	1 516
Produits sur instruments financiers	2 726	3 075
Gains de change	22 029	24 150
Autres produits financiers	35	660
TOTAL	27 535	29 401

Les produits financiers ont été essentiellement générés par des gains de change. Ces derniers se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Gains de change latents	45	141
Autres gains de change	21 984	24 009
TOTAL	22 029	24 150

L'augmentation des autres gains de change correspond principalement à la réévaluation des comptes de trésorerie et les placements en devises au taux de clôture de l'exercice 2012.

6.10 Charges financières

Les charges financières se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et charges assimilées	(1 967)	(1 705)
Pertes de change	(21 221)	(16 884)
Charges sur instruments financiers	(1 946)	(2 991)
Autres charges financières	(1 077)	(1 015)
Correction ATTM	-	(248)
TOTAL	(26 210)	(22 844)

Les pertes de change se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Pertes de change latentes	(7 646)	(2 132)
Autres pertes de change	(13 575)	(14 752)
TOTAL	(21 221)	(16 884)

7 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

7.1 Retraitement des amortissements et provisions

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	2011 corrigée	31/12/2011	Correction
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	24 719	23 537	19 371	4 166
Dotations aux amortissements des actifs incorporels	317	533	221	311
Dotations aux provisions (risques et charges + IDR)	6 047	4 282	4 282	
Pertes d'actifs immobilisés	0	409	409	0
Correction ATTM	-	(804)	-	(804)
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31 083	27 957	24 283	3 673

7.2 Variation du BFR

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Diminution (augmentation) Stocks et en-cours	(1 997)	(6 382)
Diminution (augmentation) Clients et comptes rattachés	(24 658)	2 756
Diminution (augmentation) Autres débiteurs	(464)	(986)
Augmentation (diminution) Fournisseurs et comptes rattachés	2 677	9 309
Augmentation (diminution) Etat et autres collectivités locales	(2 159)	2 534
Augmentation (diminution) Autres créditeurs	4 241	2 958
Correction ATTM	(8 223)	8 223
VARIATION DU BFR	(30 584)	18 413

7.3 Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Acquisition d'immobilisations corporelles	(123 735)	(96 704)
Acquisition d'actifs incorporels	(55)	(303)
Acquisition d'actifs financiers nets	(5 387)	(1)
TOTAL ACQUISITIONS	(129 177)	(97 009)

7.4 Reprises sur amortissements et provisions

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	2011 corrigée	31/12/2011	Correction
Production immobilisée	(16 376)	(12 955)	(6 038)	(6 917)
Reprise sur amortissements & provisions	0	0		0
TOTAL REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(16 376)	(12 955)	(6 038)	(6 917)

7.5 Gains/Pertes de change

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Gains / perte de changes sur emprunts	7 997	2 067
Gains nets sur instruments financiers	(1 465)	1 361
TOTAL	6 533	3 428

7.6 Trésorerie Nette

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	311 870	313 280
Concours bancaires	(5 658)	(2 615)
Correction ATTM	-	(18)
Trésorerie Nette	306 212	310 647

8 AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS

Les engagements hors bilan se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2011
Crédits documentaires en cours	19 758	34 202
Cautions reçues des entrepreneurs	2 048	8 266
Reliquats des fonds non débloqués	48 225	141 203
	70 031	183 670

9 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions réalisées avec les parties liées ne sont pas significatives.

Elles portent essentiellement sur la cession (de matières et de carburant) ainsi que sur des prestations d'atelier.

Ce tableau récapitule les prestations intragroupes réalisées en 2012 en millions MRO :

Filiales	ATTM	COMECA	SAMMA	SAMIA	SOMASERT	GMM	SAFA	GIP	DAMANE	TUM	EMC	SNIM	TOTAUX
ATTM		1										4 866	4 867
COMECA						1	0	1				476	478
SAMMA	12	4				9	9					369	403
SAMIA													-
SOMASERT	7	10	1			3	3	0	1		4	547	576
GMM													-
SAFA	7			0								1 341	1 348
GIP												327	327
DAMANE	7											1 158	1 165
TUM													-
EMC													
SNIM	370	81	21	12	52	112	152	12	7	1	88		907
TOTAUX	403	96	22	12	52	125	164	13	8	1	92	9 084	10 072

Les informations relatives aux rémunérations des dirigeants des filiales ne sont pas communiquées pour des raisons de confidentialité.

10 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est en mesure d'impacter les comptes de façon significative.